

Au Service de l'environnement, l'assainissement de la décharge de la Pila n'a donné lieu qu'à une dépense de 1,2 million alors que le budget prévoyait 5,5 millions. En effet, le dossier est bloqué du fait qu'aucune solution n'a été trouvée pour déplacer les gens du voyage. Les négociations se poursuivent. Par contre, un montant de 2 millions a été provisionné. La provision totale est de 4 millions à fin 2009.

Pour terminer, je tiens à vous informer que la Commission des finances et de gestion est régulièrement renseignée sur le dossier du pont de la Poya. Elle peut rassurer le Grand Conseil sur le suivi de ce dossier, qui est mené très sérieusement par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et l'ingénieur cantonal qui s'appuient sur différents organes, la commission des partenaires (CoPar), le comité de pilotage (CoPil), pour conduire le projet.

La Commission des finances et de gestion a pu prendre connaissance des procès-verbaux des séances. De plus, l'Inspection des finances suit et contrôle la partie financière. Je tiens encore à remercier M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et ses collaborateurs pour le bon travail accompli et pour toutes les informations qu'ils nous ont fournies.

Avec ces quelques commentaires, je vous demande d'approuver les comptes de cette Direction.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.**

En ce qui concerne le compte-rendu, je relève simplement que l'Office fédéral des routes a réagi positivement pour entrer en matière dans les discussions sur l'emplacement prévu à Vaulruz pour les gens du voyage. L'association des routiers semble plus réticente.

L'assainissement des routes cantonales et communales contre le bruit a pris un certain retard. Tout devrait être terminé au 31 mars 2018 pour protéger les quelque 14 000 personnes incommodées. Le coût devrait être d'environ 40 millions de francs.

Les volumes disponibles pour le stockage des matériaux inertes posent quelques soucis. Il est envisagé d'introduire une taxe de dépôt pour éviter de devoir accueillir des matériaux inertes des autres cantons.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2009

### INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.**

Concernant les comptes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, on constate une diminution d'excédents de charges de 536 907 francs au compte de fonctionnement. Dans le budget 2009, ces excédents de charges étaient évalués à 65 820 810 francs et dans les comptes 2009, ils se montent en réalité à 64 545 903 francs.

Quant au compte des investissements, il est inférieur de 1 678 997 francs. Le compte administratif nous donne donc une amélioration de 2 215 297 francs par rapport au budget 2009.

Au centre de charges 3400, Secrétariat général, le numéro de position 318.091 de 5 000 francs correspond à une participation de l'étude faite par M<sup>me</sup> Micheline Bieri sur les fusions des communes fribourgeoises, document dont chacun d'entre vous a d'ailleurs eu connaissance.

Au centre de charges 3405, Service de l'Etat civil et des naturalisations, au numéro de position 319.022, remboursement de taxes et d'émoluments non budgétés: le montant de 274 850 francs imprévu est le résultat du remboursement par le canton des taxes de naturalisation 2005, suite à une décision du Tribunal cantonal.

Au centre de charges 3410, Préfectures, trois commentaires: au numéro de position 436.032, les débours récupérés sont relativement difficiles à estimer. Au 317.200, délégation de représentation: ceci est fixé par un arrêté du Conseil d'Etat et au 318.005, frais de réception: ceux-ci sont budgétés après demande à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Au centre de charges 3425, Service de l'agriculture, nous constatons au compte administratif une augmentation de dépenses s'élevant à 1 595 311 francs, ce qui donne un excédent de dépenses total de 26 301 181 francs. Le compte des investissements est inférieur de 994 432 francs pour un excédent de dépenses total de 9 850 568 francs. Quant au compte de fonctionnement, il a un excédent de charges de 17 215 613 francs, supérieurs au budget de 2 589 743 francs. Cette augmentation de dépenses s'explique principalement au poste suivant: 364.025, subvention cantonale pour la lutte contre les épizooties et pour les frais de SANIMA. Ce compte est supérieur de 523 115 francs, couverts par un crédit supplémentaire N° 1270 du 22 décembre 2009 de 500 000 francs ouvert par arrêté du Conseil d'Etat. Au numéro de position 380.007, versement aux provisions d'un montant de 1 195 534 francs, poste non budgété. Au numéro de position 402.001, impôts sur la diminution de l'aire agricole, en diminution de 678 692 francs par rapport au budget 2009.

Au centre de charges 3430, Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, au numéro de position 317.100, dépassement-augmentation de 100% de la charge couverte par un crédit supplémentaire, le numéro 1271 du 22.19.2009 de 100 000 francs ouvert par arrêté du Conseil d'Etat.

Au centre de charges 3440, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg est géré selon le régime de la gestion par

prestations. A signaler le problème récurrent d'un nombre important d'heures supplémentaires dû à de nombreux cas de maladies et d'accidents. Le problème de l'hôtellerie réside dans le manque de clientèle le matin et le soir où pourtant le personnel est nécessaire pour ces deux services qui concernent les élèves internes dormant sur place. On constate au numéro de position 451.001, contribution des autres cantons, un excédent de revenus qui est la preuve d'une augmentation des élèves non fribourgeois qui dopent cette position de plus de 322 000 francs.

Le centre de charges 3445, Service des forêts et de la faune, est encore une unité gérée en GPP, avec des documents compréhensibles et faciles de lecture. Au compte de fonctionnement, on constate une dépense en forte diminution, inférieure de plus de 3 millions malgré une diminution du bois indigène exploité. Au numéro de position 313.033, protection de la faune et des biotopes, les dépassements sont dus en partie à de nouveaux projets pas connus lors de l'élaboration du budget et d'autre part à des conventions-programmes dont les signatures sont intervenues après l'élaboration du budget. Au numéro de position 362.000, subvention cantonale pour les communes, on constate un gros dépassement partiellement compensé par le numéro de position 460.032. La position 436.011, contributions de tiers, n'était pas budgétée: c'est un bénéfice supplémentaire provenant des corporations partagées avec l'Etat.

Je remercie le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts et ses collaborateurs pour leur collaboration lors de l'inspection de ces comptes.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.**

La Commission des finances et de gestion a analysé avec attention le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Elle a constaté ce qui suit:

- Dans les activités particulières, mise en œuvre de la Constitution: à la fin 2009, sur les 76 projets retenus dans la planification définitive des travaux de mise en œuvre de la Constitution, 49 étaient liquidés, soit le 64%.
- Au niveau de la décharge de la Pila, le commentaire qui a été fait tout à l'heure par notre collègue Jean-Louis Romanens était complet, je ne m'étalerai donc pas sur ce sujet.
- Bureau de l'égalité hommes-femmes: ce Bureau a été transféré à la Direction de la santé et des affaires sociales par le Conseil d'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2010, afin de mieux utiliser les synergies dans le domaine

de la famille, ce qui relève de ses attributions générales.

- Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: suite à l'inspection des exploitations d'estivage transformant le lait au bénéfice d'un numéro d'agrément, le bilan a révélé que les locaux et les infrastructures de nombreuses exploitations d'estivage n'avaient souvent pas fait l'objet de travaux et d'entretien réguliers. A relever que les 2/3 des coûts de remise à niveau concernent l'eau pour la fabrication. Concernant les coûts, un petit rappel s'impose: les 70% de l'investissement sont pris en charge par le canton et la Confédération et les 30% sont à la charge du propriétaire ou du tenancier. La consolidation de l'équipe du contrôle des viandes des trois grands abattoirs sur les sites d'Estavayer et Courtepin, suite à la cantonalisation, est en partie responsable de l'augmentation du personnel que l'on constate sous «Etat du personnel», à la fin du rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.
- Aux «Affaires canines», une forte activité est constatée. Lors du budget 2008, le Grand Conseil avait accordé deux postes supplémentaires à durée déterminée, pour la mise en application de la loi. Or, force est de constater que le volume de travail à long terme restera important. A la demande du directeur de la DIAF, la Commission de finance et de gestion a discuté de la transformation au moins de l'un de ces contrats en engagement définitif. Cette proposition sera analysée lors du budget 2011. Rappelons que l'impôt sur les chiens rapporte plus de 1,4 million de francs. Comme ce n'est pas une taxe destinée à une tâche précise, cet impôt passe directement dans la Trésorerie de l'Etat. Pour comparaison, je vous rappelle que ce service emploie actuellement, tous contrats confondus, 4 EPT représentant une masse salariale d'environ 400 000 francs.

– Concernant les préfectures, relevons la promesse du préfet de la Sarine – cela fera plaisir à notre Présidente – qui a été faite au Conseil d'Etat d'un engagement très prochain d'une ou d'un apprenti-e à la Préfecture de la Sarine.

- Concernant la statistique des postes de travail, nous constatons un effectif de 398,33 EPT aux comptes 2009. Ceci représente une augmentation de 38,47 EPT supplémentaires, soit 10,69%. La majeure partie de ces augmentations a été signalée tout à l'heure et provient essentiellement du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires qui augmentent de 25,76 EPT, principalement en raison de la cantonalisation du contrôle des viandes dans les grands abattoirs de notre canton. Ce qui représente le 7,15% des 10,69% de l'augmentation totale de l'effectif de la DIAF.

Je remercie le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts ainsi que ses collaborateurs pour l'élaboration de ce rapport qui donne des informations précises et précieuses sur le fonctionnement de cette Direction.